

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1897.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1896 s'élève au chiffre de fr.	21,824,973 70
Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1897 montent à	23,171,149 »
AUGMENTATION. . . . fr.	<u>1,346,175 30</u>

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

A. Service ordinaire :

Exercice 1896 fr.	20,087,214 »
— 1897	20,305,594 »
AUGMENTATION. . . . fr.	<u>218,380 »</u>

B. Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1896 fr.	1,737,759 70
— 1897	2,865,555 »
AUGMENTATION. . . . fr.	<u>1,127,795 30</u>

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1897 s'élevaient à fr. 20,899,094 »
 Les amendements proposés portent ce chiffre à 23,171,149 »
 y compris 2,865,555 francs de dépenses exceptionnelles.

Soit une augmentation de. . . . fr. 2,272,055 »

La somme de 2,272,055 francs se répartit comme suit :

Augmentation sur le service ordinaire fr.	226,500 »
— les dépenses exceptionnelles	2,045,555 »
TOTAL. . . . fr.	<u>2,272,055 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires, employés, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	492,000	»
— — — amendé	500,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	8,000	»

Cette somme est destinée à accorder à certains fonctionnaires et employés les augmentations de traitement prévues par le règlement organique de l'Administration centrale du Département, ainsi qu'à pourvoir aux extensions de cadres qu'entraîne le développement graduel des services.

ART. 5. — *Honoraires des avocats du Département.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	30,000	»
— — — amendé	28,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	2,000	»

Cette somme, transférée au Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, représente les honoraires du jurisconsulte chargé de défendre les intérêts de l'État dans les affaires ressortissant au service des chemins de fer en construction, transféré audit Département.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 8. — *Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	135,000	»
— — — amendé	146,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	11,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est destinée : 1° à couvrir les frais résultant de l'augmentation réglementaire des traitements des agronomes de l'État ; 2° à permettre au bureau de la section agricole du Musée commercial de l'État de remplir plus complètement la mission qui lui incombe.

A la demande de la Cour des Comptes, le libellé de cet article a été complété par l'indication des dépenses afférentes à la section agricole du Musée commercial.

ART. 9. — *Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité ; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine ; frais divers de tuberculination ; dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage ; frais de route et indemnités des agents marqueurs ; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon ; frais à résulter du paiement de ces indemnités ; subsides aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail ; dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 1,000,000 »
— — — amendé . . .	1,100,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . .	fr. 100,000 »

Cette augmentation, destinée à couvrir les frais à résulter du marquage du bétail, a été introduite déjà au Budget de l'exercice 1896 par un vote de la Législature.

ART. 14. — *Concours, expositions ou congrès agricoles ; subsides et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles ; publication du Bulletin de l'Agriculture ; frais résultant de la collation des décorations agricoles ; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsides pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 53,000 »
— — — amendé . . .	62,800 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . .	fr. 7,800 »

Le Département de l'Agriculture accorde déjà des subsides en vue de couvrir les frais de premier établissement des sociétés coopératives de crédit agricole. L'extension que prennent ces institutions justifie une augmentation du crédit. La somme de 6,000 francs permettra en outre au Département de l'Agriculture d'intervenir dans les frais occasionnés aux caisses

NOTE PRÉLIMINAIRE.

centrales par l'organisation d'un contrôle de la comptabilité des sociétés affiliées.

Le surplus de l'augmentation, soit 1,800 francs, sera affecté au paiement de primes à décerner aux élèves des écoles primaires rurales pour favoriser la destruction des hannetons qui causent de sérieux dommages à l'agriculture.

ART. 15. — *Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État ; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	105,825 »
— — — amendé	107,825 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . .	2,000 »

Cette somme est nécessaire pour pouvoir accorder les augmentations réglementaires de traitement en 1897 à quatre fonctionnaires de l'École de médecine vétérinaire.

ART. 20. — *Frais des conférences agricoles et horticoles, enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	220,000 »
— — — amendé	245,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . fr.	25,000 »

L'extension croissante donnée à l'organisation des cours complets de laiterie, l'institution d'un plus grand nombre de cours d'arboriculture fruitière et de culture maraîchère, les subventions que la loi permet d'accorder aux écoles libres qui organisent des sections agricoles ou horticoles, le rétablissement de cours d'agronomie pour militaires, l'organisation de conférences spéciales agricoles sont toutes mesures dont l'utilité n'est pas contestée et qui entraîneront forcément à des dépenses nouvelles.

L'augmentation sollicitée suffira, pour le moment, à faire face à cette situation.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 24. — *Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, indemnités. Frais divers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	4,000 »
— — — amendé	16,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	12,000 »

Le Gouvernement, en vue de vulgariser la science sylvicole, a organisé, par arrêté royal du 26 juin 1896, un service spécial de recherches et de consultations en matière forestière.

La mission de ce service consistera notamment :

1° A établir d'une manière régulière et méthodique des champs d'expérience de sylviculture. Les recherches expérimentales constituent un des meilleurs moyens de vulgarisation et permettent de résoudre les multiples problèmes qui se posent en matière sylvicole ;

2° A dresser la statistique forestière ; à recueillir les données fournies par les expériences en Belgique et à l'étranger, et à les publier ;

3° A donner aux particuliers et aux administrations publiques les renseignements et les indications nécessaires pour le traitement rationnel des forêts et le boisement des terres incultes ; à organiser des conférences forestières principalement sur le terrain.

C'est pour couvrir la dépense à laquelle donnera lieu l'organisation de ce service spécial, qu'une augmentation de crédit de 12,000 francs est sollicitée.

ART. 26. — *Terrains incultes ; mise en valeur ; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs ; subsides aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	13,000 »
— — — amendé	25,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	12,000 »

A l'heure actuelle, le crédit de 13,000 francs est complètement engagé et le Gouvernement se trouve dans l'impossibilité de donner suite aux nombreuses demandes qui lui sont adressées, notamment par des communes dont les finances sont obérées.

On ne peut que se féliciter de voir le boisement des terres incultes prendre un essor de plus en plus accentué. Mais à côté de ce premier chef de dépenses, il conviendrait de se préoccuper de la mise en valeur de terrains communaux abandonnés, formant des marécages insalubres et qui pourraient être convertis en prairies. Il y aurait également lieu de favoriser

NOTE PRÉLIMINAIRE.

la création d'oseraies et d'étangs (terrains bas et marécageux de la Campine, etc.).

C'est à ces divers titres que l'augmentation de crédit est sollicitée.

CHAPITRE VI.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 29. — *Inspection du service de santé et d'hygiène, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	360,000	»
— — — amendé . . .		400,000	»
		40,000	»
AUGMENTATION. . .		fr.	40,000

Comparativement au crédit de 1896, l'augmentation sollicitée pour 1897 n'est en réalité que de 20,000 francs; elle est destinée à donner l'extension reconnue nécessaire au service de surveillance de la fabrication et du commerce des denrées alimentaire, particulièrement en ce qui concerne le commerce du beurre et de la margarine.

Les délégués à l'inspection consacreront à l'exercice de leurs fonctions une partie plus considérable de leur temps. Le personnel actuel sera renforcé par l'adjonction de délégués auxiliaires pour l'inspection du commerce du beurre et de la margarine, et des échantillons des denrées suspectes seront prélevés en plus grand nombre. On pourra en outre faire face à l'augmentation correspondante des frais généraux (outillage des inspecteurs, impressions, réunion des inspecteurs et des chimistes, etc.), et compléter et maintenir, pendant la totalité de l'exercice 1897, les mesures prises durant le second semestre de l'année 1896.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

SECTION 3. — Personnel des ponts et chaussées.

ART. 49. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	1,055,815	»
— — — amendé . . .		1,039,015	»
		16,800	»
DIMINUTION. . .		fr.	16,800

Cette somme représente les traitements et les indemnités de bureau et de déplacement de deux ingénieurs des Ponts et Chaussées dont les services sont utilisés provisoirement par le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. A cause du caractère provisoire de ces services, les ingénieurs dont il s'agit continuaient à être payés sur le crédit du personnel du corps des Ponts et Chaussées. La Cour des Comptes n'admettant plus ce mode

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'imputation, il y a lieu d'opérer au Budget du Département des Chemins de fer, etc. le transfert de la somme précitée de 16,800 francs.

ART. 50. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	1,224,880	»
— — — — — amendé . . .		1,258,880	»
		14,000	»
AUGMENTATION. . . .		fr.	14,000

Cette augmentation est destinée à porter de trente à trente-six le nombre actuel de surveillants des Ponts et Chaussées. Cette mesure n'entraînera aucune charge nouvelle pour le Trésor, attendu que les agents nommés à ces emplois étaient précédemment payés, en qualité d'agents temporaires, sur le Budget des Dépenses extraordinaires.

SECTION 6. — Service des bâtiments civils.

ART. 53. — *Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de justice de Bruxelles, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	45,000	»
— — — — — amendé . . .		53,000	»
		8,000	»
AUGMENTATION. . . .		fr.	8,000

Depuis plusieurs années, le crédit de 45,000 francs affecté aux dépenses du matériel du service spécial des bâtiments civils présente une insuffisance qui doit être couverte par voie de crédit supplémentaire.

C'est à l'effet de mettre fin à une situation anormale qu'il y a lieu de porter ce crédit de 45,000 francs à 53,000 francs.

CHAPITRE IX.

BEAUX-ARTS.

ART. 54. — *Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsidés à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsidés et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.

Le libellé de cet article doit être complété pour permettre à l'Administration des Beaux-Arts, de payer sa quote-part dans les frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne.

La modification proposée se justifie par cette considération que l'Administration des Beaux-Arts est, au même titre que l'Administration des Lettres et Sciences, intéressée dans l'étude des questions relatives à la propriété artistique et littéraire.

ART. 57. — *Académies et écoles de dessin : subsidés, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	230,000	»
— — — amendé	233,500	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	3,500	»

Depuis nombre d'années, la somme affectée à l'acquisition des modèles destinés à l'enseignement, dans les écoles de dessin, n'a pas varié.

Par suite de l'extension prise par ces établissements, le Département se trouve dans l'impossibilité d'accueillir les demandes qui lui sont adressées.

La somme pétitionnée représente le minimum de ce qui est indispensable pour assurer la marche de ce service.

ART. 79 (nouveau). — *Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.*

Crédit demandé : 2,000 francs.

Ce crédit permettra de liquider, sur le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, les traitements d'attente à allouer aux membres du

NOTE PRÉLIMINAIRE.

personnel des conservatoires ou écoles de musique et des académies ou écoles de dessin, etc., qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, seront désormais mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

L'introduction de ce crédit nouveau, libellé comme ci-dessus, est la conséquence du transfert de l'Administration des Beaux-Arts du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique au Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XII.

SERVICES DIVERS.

ART. 83. — *Recensement agricole.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	75,000 »
— — — amendé	150,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	75,000 »

Il a été reconnu que le crédit de 75,000 francs sollicité au projet de Budget de l'exercice 1897 ne suffira pas à couvrir les dépenses courantes du recensement agricole et à indemniser les agents recenseurs communaux. En fixant la dépense moyenne à 120 francs par commune, l'État aura à payer de ce seul chef 312,360 francs, imputés en partie sur les crédits inscrits aux Budgets de 1895 et de 1896, et dont le solde devra être prélevé sur celui de l'exercice 1897.

ART. 84. — *Écoles moyennes pratiques d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Gand et à Vilvorde. — Travaux d'amélioration, construction de serres.*

Crédit demandé : 18,000 francs.

Cette somme servira notamment à construire à l'École de Gand une serre à orchidées. Il importe d'initier les élèves à la connaissance de la culture de ces plantes si universellement estimées.

A l'École de Vilvorde, il est de toute nécessité de transformer les anciennes serres, d'y établir un thermo-siphon, de construire de nouvelles serres à fruits, à légumes, etc.; enfin, une partie du crédit servira à l'installation d'un dortoir pour les élèves.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 88. — *Locaux de tuberculination. — Installations complémentaires.*

Crédit demandé : 170,000 francs.

Les installations de quarantaine, créées à la frontière en vue de l'examen à faire de certaines catégories de bêtes bovines au point de vue de l'existence de la tuberculose, demandent à être complétées par la construction de lazarets et de tueries.

Certaines installations doivent être agrandies et il y aura lieu de créer, dans un avenir assez rapproché, de nouveaux locaux de tuberculination sur divers points de la frontière.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est évalué à 170,000 francs.

ART. 90. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État. — Travaux extraordinaires.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Le crédit qui fait l'objet de l'article 37 du Budget suffit pour couvrir les dépenses résultant des travaux à effectuer annuellement aux palais, hôtels, bâtiments et monuments appartenant à l'État.

Mais en vue de l'Exposition qui doit s'ouvrir à Bruxelles en 1897, il est nécessaire d'imprimer à cette partie du service des bâtiments civils une plus grande activité.

Pour faire face aux dépenses que doivent entraîner ces travaux extraordinaires, mieux vaut inscrire aux dépenses exceptionnelles les 200,000 francs jugés nécessaires — que d'augmenter de cette somme l'article 37.

ART. 91. — *Bibliothèque royale. — Installation de l'Office international de bibliographie.*

Crédit demandé : 35,000 francs.

L'Office international de bibliographie est une œuvre qui présente un caractère d'intérêt universel.

Au second étage du Musée moderne se trouvent des locaux qui peuvent être affectés à l'installation de l'Office en question.

Le crédit de 35,000 francs est destiné à couvrir les frais d'aménagement desdits locaux.

ART. 92. — *Jardin botanique de Bruxelles. — Travaux de parachèvement et de chauffage; travaux divers.*

Crédit demandé : 55,000 francs.

Pour orner artistiquement le Jardin botanique, ainsi que cela est décidé,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

il est nécessaire d'élever au préalable les piédestaux destinés aux statues et de faire certaines appropriations.

En outre, il est indispensable d'effectuer le parachèvement de l'aile gauche et de pourvoir au chauffage des locaux.

La somme demandée permettra de pourvoir aux dépenses à faire de ces deux chefs.

ART. 93. — *Dépôt des archives de l'État à Gand. — Construction.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Le dépôt des archives de l'État à Gand sera transféré au château de Gérard le Diable, le bâtiment qu'elles occupent actuellement devant être démoli avant que l'on puisse reconstruire et agrandir les locaux du Conservatoire royal de musique.

Comme le château n'est pas assez spacieux pour répondre à cette destination, il y a lieu d'y ajouter un bâtiment dans le style de l'édifice principal.

Le crédit sollicité est destiné à couvrir les frais d'établissement de cette annexe.

ART. 94. — *Parc public de Tervueren. — Travaux d'aménagement.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit se justifie comme suit :

Travaux de la percée vers le grand étang fr	130,000	»
Travaux divers destinés à compléter ceux du jardin français.	20,000	»
Travaux de comblement du Saut-du-Loup	3,300	»
Bétonnage du bassin d'alimentation de la distribution d'eau.	17,500	»
Mise en bon état de viabilité des chemins du parc et entrée nouvelle à travers le jardin potager	29,000	»
TOTAL. . . fr.	200,000	»

L'ensemble de ces travaux s'impose en vue de l'Exposition de 1897 et eu égard à ce que le domaine de Tervueren devient désormais parc public.

ART. 95. — *Arcade du Parc du Cinquantenaire.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

En 1895, le Gouvernement a sollicité un crédit de 950,000 francs pour l'arcade monumentale et la cour d'honneur du Palais du Cinquantenaire. Ce crédit devait être employé principalement à la mise en œuvre des pierres payées sur les exercices précédents et commandées à une époque où une crise grave de l'industrie des carrières menaçait de chômage un grand nombre

NOTE PRÉLIMINAIRE.

d'ouvriers carriers. Un amendement, présenté par MM. de Rouillé et consorts, tendait à réduire le crédit à 530,000 francs. Le Gouvernement, en consentant à cette réduction, se réservait de demander à la Chambre, en temps opportun, le crédit nécessaire pour permettre la construction des pieds-droits de l'arcade monumentale.

L'ouverture de l'Exposition universelle de 1897 est proche. Nul ne contestera la nécessité de donner à l'entrée du Palais du Cinquenaire un caractère architectural en rapport avec l'importance de cette grande manifestation de l'industrie et du travail. Le Gouvernement ne croit pas de bonne administration de consacrer des sommes importantes à l'édification d'une entrée monumentale essentiellement provisoire. Il estime préférable de les affecter à des travaux d'un caractère définitif et de poursuivre l'œuvre commencée, tout au moins jusqu'au niveau supérieur des corniches des grands entablements au dessus des colonnes des pieds-droits.

Les matériaux déjà préparés qui encombrant les carrières ne suffiront pas à atteindre ce niveau. Le crédit de 500.000 francs demandé permettra de compléter la commande des pierres et de continuer la maçonnerie des pieds-droits jusqu'à la hauteur indiquée.

Si l'on tient compte de ce qu'un crédit de fr. 278,344 75 a été annulé au 31 décembre 1893, on remarquera que le crédit nouveau pour la construction de l'arcade monumentale ne s'élève en réalité qu'à la somme de fr. 221,655 25.

Le Comité exécutif de l'Exposition se charge de relier les pieds-droits, à ses frais, en matériaux provisoires, par une arcade qui permettra de juger de l'aspect de la construction définitive projetée, avant de consacrer de nouveaux capitaux à l'achèvement du monument.

ART. 96. — *Participation des divers services du Département à l'Exposition de 1897.*

Crédit demandé : 71,000 francs.

Le Département de l'Agriculture et des Travaux publics participera à l'Exposition de Bruxelles de 1897.

Les frais de cette participation sont évalués à 71,000 francs pour les divers services : Inspection de l'Agriculture ; Eaux et Forêts ; Office vaccino-gène ; Denrées alimentaires ; Ponts et Chaussées, etc.

Tel est l'objet du crédit sollicité.

ART. 101. — *Canal de Bossuyt à Courtrai.*

Crédit demandé : 90,000 francs.

Le crédit sollicité sera affecté à l'amélioration du tunnel de Moen et de ses abords. Ces travaux sont vivement réclamés par la batellerie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 102. — *Port de Blankenberghe.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de grosses réparations à l'estacade est et de travaux destinés à maintenir le mouillage dans le bassin d'échouage.

ART. 105. — *Côte.*

Crédit demandé : 275,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A effectuer à la côte des travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration ;

2° A liquider la part d'intervention de l'État dans les travaux de construction d'un perré devant les dunes de Middelkerke. Cette intervention se justifie par le fait que le perré à construire par la commune de Middelkerke s'étend devant une partie de dunes domaniales et qu'en outre le travail comprend l'établissement d'une rampe d'accès à la plage ;

3° A prolonger le perré et le promenoir au droit des dunes domaniales, à Wenduyn ;

4° A l'exécution des travaux d'aménagement de certaines parties de dunes en vue de leur fertilisation au moyen des eaux d'égout de Blankenberghe ;

5° Au renouvellement d'une partie du pavement du terre-plein de la digue de Blankenberghe.

ART. 104. — *Plantations le long des voies navigables.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Le crédit porté annuellement au Budget sous la rubrique : *Plantations nouvelles* est, pour le moment, insuffisant pour combler les lacunes existant dans les plantations le long des voies navigables, par suite des nombreuses ventes d'arbres faites dans les dernières années.

ART. 106. — *Ruines de l'abbaye d'Aulne.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Le Gouvernement, voulant assurer la conservation des ruines de l'abbaye d'Aulne, a fait procéder aux études et travaux préparatoires nécessaires en vue de l'exécution des mesures à prendre à cette fin.

Le crédit pétitionné comprend :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1^o Une somme de 10,000 francs en vue de l'exécution de la convention conclue avec la Commission des hospices d'Aulne-Gozée, afin d'assurer la conservation des ruines;

2^o Une somme de 20,000 francs qui doit permettre au Gouvernement de solder les frais à résulter des déblais et des travaux de consolidation.

ART. 107. — *Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	60,000	»
— — — amendé	140,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	80,000	»

On estime que la part de l'État dans les travaux à effectuer en 1897 au Conservatoire royal de Gand, ne sera pas inférieure à 140,000 francs.

De là une augmentation de crédit de 80,000 francs sollicitée à l'article 107.

ART. 108. — *Musées royaux de peinture et de sculpture. — Acquisitions.*

Crédit demandé : 1,555 francs.

Le Budget contient chaque année un crédit pour l'acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées de peinture et de sculpture.

Les reliquats annulés sont parfois importants, et il arrive ainsi que le Gouvernement n'ait pas à sa disposition, au moment voulu, les ressources nécessaires pour faire certaines acquisitions de grand intérêt artistique.

Sans augmenter le chiffre des crédits votés annuellement, le Gouvernement suggère le moyen d'accroître les ressources destinées aux achats : c'est de reporter à un exercice nouveau le solde demeuré disponible sur les allocations. Ce report ne peut se faire qu'en ouvrant des crédits nouveaux à concurrence des annulations.

Comme première application de la mesure, il conviendrait d'inscrire parmi les dépenses exceptionnelles de l'exercice 1897, un crédit de 1,555 francs équivalent au montant du solde disponible sur le crédit alloué pour l'exercice 1895.

(178)

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour l'exercice 1897, est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de vingt millions trois cent cinq mille cinq cent nonante-quatre francs fr. 20,505,594 ▶

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux millions huit cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq francs . 2,865,555 ▶

Soit ensemble à la somme de vingt-trois millions cent septante et un mille cent quarante-neuf francs fr. 23,171,149 ▶
conformément au tableau ci-annexé.

(180)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX
PUBLICS POUR L'EXERCICE 1897.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	500,000 •	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	75,000 •	641,300 •
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	19,500 •	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	28,000 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	15,350 •	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	12,000 •	27,350 •
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	146,000 •	
9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; frais divers de tuberculination; dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; subsides aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses	1,100,000 •	
10	Inspection vétérinaire: traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000 •	
A REPORTER. fr.		1,431,000 •	668,650 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS. par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,451,000 »	868,650 »
11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000 »	
12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicaux d'élevage. Frais divers	340,000 »	
13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours	190,000 »	
14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	62,800 »	
	<i>Enseignement vétérinaire.</i>		2,788,525 »
15	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	107,825 »	
16	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	55,000 »	
	<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.	168,900 »	
18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	71,600 »	
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 »	
20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	245,000 »	
	<i>Jardin botanique de l'État.</i>		
21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel	38,200 »	
22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	53,200 »	
	CHAPITRE IV.		
	EAUX ET FORÊTS.		
23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	519,065 »	
24	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, indemnités. Frais divers	16,000 »	
25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000 »	676,065 »
26	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsidés aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.	25,000 »	
27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses	15,000 »	
	À REPORTER. . . . fr.	»	4,133,240 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS ar article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	.	4,153,240 .
	CHAPITRE V. LABORATOIRES D'ANALYSES.		
28	Station agronomique : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État : traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. . . .	94,000 .	94,000 .
	CHAPITRE VI. SERVICE DE SANTÉ.		
29	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel desdites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections: frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses. . .	400,000 .	
30	Académie royale de médecine.	35,500 .	435,500 .
	CHAPITRE VII. VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
31	Encouragements divers pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	3,000,000 .	
32	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 .	3,082,000 .
33	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 .	
34	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 .	
	CHAPITRE VIII. PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS. SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.		
35	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics; frais d'expertise. Établissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes; subsidés	3,885,000 .	
36	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise	50,000 .	
	A REPORTER. . . . fr.	3,935,000 .	7,742,740 .

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	3,935,000 »	7,742,740 »
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
37	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles	810,000 »	
38	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux	75,000 »	
39	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État	28,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des lignes télégraphiques des voies navigables.		
40	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,387,000 »	
	<i>Plantations.</i>		
41	Plantations nouvelles	13,500 »	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
42	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000 »	
	<i>Service des irrigations de la Campine.</i>		
43	Personnel: Traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses.	18,440 »	
44	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 »	10,592,185 »
	SECTION 4. — Ports, côtes, dunes, phares et fanaux.		
45	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales.	725,000 »	
	SECTION 5. — Commission des Annales des travaux publics.		
46	Frais de route et séjour	500 »	
47	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de traductions, de bureau et de matériel	10,900 »	
	SECTION 6. — Frais d'études et d'adjudications.		
48	Études de projets; frais de levés de plans; achat d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	36,000 »	
	SECTION 7. — Personnel des ponts et chaussées.		
49	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,030,015 »	
	A REPORTER. fr.	9,119,255 »	18,334,925 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	9,119,255 *	18,354,925 *
50	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,258,880 *	
51	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées.	6,000 *	
	SECTION 8. — Service des bâtiments civils.		
52	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice.	175,050 *	
53	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	55,000 *	
	CHAPITRE IX.		
	BEAUX-ARTS.		
	<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
54	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc, d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	276,000 *	
55	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge (Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire pour 1897 seulement.)	140,000 *	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
56	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	148,705 *	
57	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	233,500 *	
58	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000 *	
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	3,000 *	
60	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 *	
	A REPORTER . . . fr.	838,205 *	18,354,925 *

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	838,205 •	18,534,925 •
61	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	43,500 •	
62	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	15,400 •	
	<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>		
63	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz : traitement du conservateur et frais de surveillance.	49,200 •	
64	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	89,310 •	
65	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : personnel.	47,050 •	
66	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	84,300 •	
	<i>Monuments publics.</i>		
67	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 •	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
68	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 •	1,929,619 •
69	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux.	100,000 •	
70	Commission royale des monuments : personnel.	13,950 •	
71	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	20,200 •	
72	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	3,000 •	
73	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	2,500 •	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
74	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 •	
75	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	79,758 •	
76	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,826 •	
	A REPORTER. fr.	1,741,619 •	20,264,544 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.		
	REPORT. . . . fr.	1,741,619 »	20,264,544 »
77	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	175,000 »	
78	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	11,000 »	
79	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.	2,000 »	
CHAPITRE X.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
80	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,950 »	24,950 »
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
81	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'art 7.	15,000 »	
82	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 »	16,100 »
	TOTAL. . . . fr.		20,305,594 »
DEUXIÈME SECTION. —			
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES			
CHAPITRE XII.			
SERVICES DIVERS.			
<i>Agriculture.</i>			
85	Recensement agricole	150,000 »	
84	Écoles moyennes pratiques d'horticulture et d'agriculture de l'État à Gand et à Vilvorde. — Travaux d'amélioration, construction de serres	18,000 »	
85	Locaux de tuberculination. Installations complémentaires	170,000 »	
<i>Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.</i>			
86	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	30,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	563,000 »	20,305,594 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULT. ET DES TRAV. PUBLICS (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	368,000 »	20,505,594 »
87	Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour la liquidation du subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, pour la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II.	195,000 »	
88	Conservatoire royal de musique de Bruxelles — Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	110,000 »	
89	Parachèvement de la façade du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles	20,000 »	
90	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux extraordinaires.	200,000 »	
91	Bibliothèque royale. — Installation de l'Office international de bibliographie	55,000 »	
92	Jardin botanique de Bruxelles — Travaux de parachèvement et de chauffage; travaux divers.	55,000 »	
95	Dépôt des archives de l'État à Gand. — Construction.	100,000 »	
94	Parc public de Tervueren. — Travaux d'aménagement	200,000 »	
95	Arcade du Parc du Cinquantenaire.	500,000 »	
96	Participation des divers services du Département à l'Exposition de 1897.	71,000 »	
97	Sambre canalisée; travaux d'amélioration	60,000 »	
98	Canaux de Liège à Anvers; travaux d'amélioration.	125,000 »	2,865,535 »
99	Yser. Travaux extraordinaires de recusement et d'approfondissement	70,000 »	
100	Travaux d'amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables.	25,000 »	
101	Canal de Bossuyt à Courtrai	90,000 »	
102	Port de Blankenberghe.	150,000 »	
103	Côte	275,000 »	
104	Plantations le long des voies navigables	15,000 »	
	<i>Beaux-Arts.</i>		
105	Ruines de l'abbaye de Villers.	50,000 »	
106	Ruines de l'abbaye d'Aulne	50,000 »	
107	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts	140,000 »	
108	Musées royaux de peinture et de sculpture. — Acquisitions	1,555 »	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC. . . . fr.			25,171,149 »

DÉVELOPPEMENTS

DES ARTICLES AMENDÉS DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1897.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.		
CHAPITRE I^{er}		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, du service de santé, de l'hygiène et de la voirie vicinale fr. 257,000 »
	b.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées 217,100 »
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du service des beaux-arts fr. 25,900 »
3	»	Honoraires des avocats du Département
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	a.	Inspection de l'agriculture : traitements, salaires, indemnités et frais de route . fr. 14,600 »
	b.	Service des agronomes de l'État : traitements, indemnités et frais de route 104,600 »
	c.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations, frais d'études 19,550 »
	d.	Bureau de renseignements de la section agricole du musée commercial de l'État; indemnités, frais de route; frais d'études, matériel 7,250 »
9	a.	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité fr. 100,000 »
	b.	Indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; frais divers de tuberculination : vacations des vétérinaires, achat d'appareils de vaccin, etc. 820,000 »
	c.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon 50,000 »
	d.	Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage, frais de route et indemnités des agents marqueurs 100,000 »
	e.	Frais à résulter du paiement des indemnités ci-dessus 5,000 »
	f.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture 10,000 »
	g.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de bétail 10,000 »
	h.	Dépenses diverses 7,000 »
14	a.	Subsides pour concours, expositions et congrès; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles 34,500 »
	b.	Subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole pour frais de premier établissement; encouragements 6,000 »
	c.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture; statistiques agricoles; impressions 20,700 »
	d.	Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture 1,800 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		Observations.
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
500,000	492,000	8,000	»	
28,000	50,000	»	2,000	
AUGMENTATION. . fr.		6,000		
146,000	155,000	11,000	»	
1,100,000	1,000,000	100,000	»	
62,800	55,000	7,800	»	
		118,800	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet.		DIFFÉRENCES.		Observations.
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
		118,800	»	
107,825	105,825	2,000	»	
245,000	220,000	25,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		145,800	»	
16,000	4,000	12,000	»	
25,000	15,000	12,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		24,000	»	
400,000	560,000	40,000	»	
		40,000	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		Observations.
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	»	40,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		40,000	»	
1,059,015	1,058,815	»	16,800	
1,238,880	1,224,880	14,000	»	
53,000	45,000	8,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		22,000	16,800	
		5,200		
233,500	230,000	3,500	»	
2,000	»	2,000	»	
AUGMENTATION . . fr.		5,500	»	
150,000	75,000	75,000	»	
		75,000	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
84	»	Écoles moyennes pratiques d'horticulture et d'agriculture de l'État à Gand et à Vilvorde. — Travaux d'amélioration, construction de serres
85	»	Locaux de tuberculination. — Installations complémentaires
<i>Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.</i>		
90	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux extraordinaires
91	»	Bibliothèque royale. — Installation de l'Office international de bibliographie
92	»	Jardin botanique de Bruxelles. — Travaux de parachèvement et de chauffage; travaux divers.
95	»	Dépôt des archives de l'État à Gand. — Construction
94	»	Parc public de Tervueren. — Travaux-d'aménagement
95	»	Arcade du Parc du Cinquantenaire
96	»	Participation des divers services du Département à l'Exposition de 1897.
101	»	Canal de Bossuyt à Courtrai
102	»	Port de Blankenberghe.
103	»	Côte
104	»	Plantations le long des voies navigables
<i>Beaux-Arts.</i>		
106	»	Ruines de l'abbaye d'Aulne
107	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts
108	»	Musées royaux de peinture et de sculpture. — Acquisitions.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		Observations.
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	»	75,000	»	
18,000	»	18,000	»	
170,000	»	170,000	»	
200,000	»	200,000	»	
55,000	»	55,000	»	
55,000	»	55,000	»	
100,000	»	100,000	»	
200,000	»	200,000	»	
500,000	»	500,000	»	
71,000	»	71,000	»	
90,000	»	90,000	»	
150,000	»	150,000	»	
275,000	»	275,000	»	
15,000	»	15,000	»	
30,000	»	30,000	»	
140,000	60,000	80,000	»	
1,555	»	1,555	»	
AUGMENTATION . . fr.		2,045,555		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1> <hr/>	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Eaux et forêts
V.	Laboratoires d'analyses
VI.	Service de santé
VII.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Beaux-Arts
X.	Traitements de disponibilité
I.	Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers.
TOTAL. fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS par le projet		DIFFÉRENCES.		Observations.
AMENDÉ.	PRIMITIF.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
641,500	635,500	6,000	»	
27,350	27,350	»	»	
2,788,525	2,642,725	145,800	»	
676,065	652,065	24,000	»	
94,000	94,000	»	»	
433,500	395,500	40,000	»	
3,082,000	3,082,000	»	»	
10,592,185	10,586,985	5,200	»	
1,929,619	1,924,119	5,500	»	
24,950	24,950	»	»	
16,100	16,100	»	»	
	^			
2,865,555	820,000	2,045,555	»	
23,171,149	20,899,094	2,272,055	»	
AUGMENTATION. . fr.		2,272,055		

(200)